Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260304-20260203-DE

MAIRIE
DE
Allineuc
Les Côtes d'Armor
22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 04 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six le **Mercredi 04 Mars à 20H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Stéphane SOMMIER, Bruno LE MAITRE, Patricia HAMON, Michel LE BOUDEC, Katia CARREE, Angélique PAWLAK, Frédéric PAULIAC, Marie-Laure POINEUF, Nicolas LE CHANU et Virginie ALLEE

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – II – 03

Objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage du SDAEP 22 à l'élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau est une approche globale d'évaluation des risques et d'identification des mesures de gestion appropriées afin de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine.
L'élaboration de ce PGSSE, à la charge des collectivités responsables de la production et de la distribution d'eau potable, répond à une directive européenne.
Le SDAEP 22 propose une assistance à maîtrise d'ouvrage et chiffre sa prestation à 3 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 12 voix pour et aucune contre,

ACTE l'assistance à maîtrise d'ouvrage du SDAEP 22 pour l'élaboration du PGSSE pour un montant HT de 3 000,00 €,

ET DONNE tous pouvoirs au Maire, ou à l'un de ses adjoints, pour signer la convention d'assistance technique ainsi que tous documents nécessaires à la mise en place du PGSSE.

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en Préfecture le 06/03/2026
Publication le 06/03/2026
AR Préfecture :

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)